

Présence internationale

Bulletin numéro 92
Automne 2013

SOMMAIRE

Edito p.2

L'avocat colombien Franklin Castañeda et la question de la terre au cœur des négociations de paix p.3

Migrants et disparitions au Mexique: Alma García en France p.4-5

Kenya : un premier projet de PBI en Afrique p.6

Retour sur la Formation à l'intervention civile de paix p.7



© José Luis Manzo

Des volontaires de PBI avec le père Pedro Pantoja
à la maison des migrants de Saltillo

PBI section française
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris
Tél. : 01 43 73 49 60
Email : pbi.france@free.fr
www.pbi-france.org

« Il faut montrer notre soutien aux familles, continuer à faire pression sur nos gouvernements et demander au gouvernement mexicain d'agir et de suivre les recommandations de la société civile et des organisations internationales. Pour les familles de disparus il est très important de ne pas se sentir seules. Le collectif aide à sortir de l'isolement et permet de trouver la force nécessaire pour continuer d'agir et survivre mentalement. »

Alma García , représentante d'organisations de migrants et de recherche de disparus, lors de son passage en France en septembre 2013

pbi
un espace pour la paix

Peace Brigades International est une organisation non gouvernementale internationale officiellement reconnue par le département de l'information de l'ONU. PBI est une organisation indépendante de tout intérêt économique, tendance politique ou croyance religieuse. À la demande expresse d'associations locales menacées, PBI organise une présence internationale protectrice dans les zones de conflit afin de sauvegarder l'espace politique nécessaire à l'action de la population civile en faveur d'une résolution non-violente des conflits.

Chers amis,

Après avoir reçu l'avocate Alba Cruz pour la journée des droits des femmes en mars, PBI France a accueilli une nouvelle défenseuse mexicaine, Alma Garcia (pages 4-5), engagée dans son Etat du Nord sur la question des disparitions et des migrants. Cette tournée vient clôturer un cycle d'activités réalisé grâce au financement du barreau de Paris qui nous avait permis notamment de publier *Dignas* en français.

Nous avons appris récemment que PBI France recevrait pour la première fois le soutien de la région Ile-de-France pour l'accompagnement international en Colombie. Cette subvention permettra d'appuyer le plus grand projet de PBI en nombre de volontaires qui a dû faire face à des difficultés financières au cours des derniers mois. Alors que la Colombie a entamé de nouvelles négociations de paix depuis 2012, la tension reste très forte pour les défenseurs des droits de l'Homme (37 assassinats de défenseurs au cours du premier semestre selon le Programme *Somos defensores*) et la répression récente de la grève des paysans prouve que le chemin vers une paix réelle est encore sinueux. Nous recevions à nouveau l'avocat Franklin Castaneda en juin dernier (voir page 3) qui a pu aborder cette question des négociations et de l'impunité dans son pays. Le soutien du Conseil régional d'Ile-de-France nous permettra également de proposer tout un cycle d'activités dans la région francilienne en 2013-2014 à commencer par une conférence intitulée : « l'accaparement des terres : des réponses de la société civile » organisée à Cergy le 21 novembre à laquelle PBI participera pour présenter la situation en Colombie.

Loin de l'Amérique latine, les équipes de volontaires de PBI Kenya poursuivent leur travail d'analyse sur le terrain, nous avons reçu en septembre l'une de ces volontaires pour réfléchir aux soutiens possibles en France. Un court article (page 6) présente la situation globale des droits humains et les défis que rencontrent les défenseurs dans ce pays.

La formation à l'intervention civile de paix réalisée par Cécile Dubernet et Justin Scherer pour la première fois début juillet a réuni une douzaine de participants très satisfaits. Notre objectif est de pouvoir pérenniser ce nouveau format que nous répéterons dès la fin de l'année (14-15 décembre). Vous pourrez en découvrir son déroulement à travers le regard de l'une des participantes (page 7) et nous rejoindre pour la prochaine session !

En juin dernier, une rencontre des responsables de plaidoyer de PBI a réuni à Genève une douzaine de membres représentant des groupes nationaux et des 6 projets. J'y étais pour PBI France et j'ai pu enfin connaître en personne plusieurs collègues du monde entier qui, chacun dans leur pays, animent le travail des Brigades des paix. Ce séminaire nous a permis de définir des axes de travail commun et de mettre en avant des priorités pour les prochains mois avec notamment le sujet des droits de l'Homme et des entreprises multinationales et celui des femmes défenseuses. Plusieurs occasions proches – comme les 10 ans des lignes directrices de l'Union européenne sur les défenseurs – seront des opportunités pour rappeler l'impératif de protection des défenseurs des droits de l'Homme.

Martin Willaume

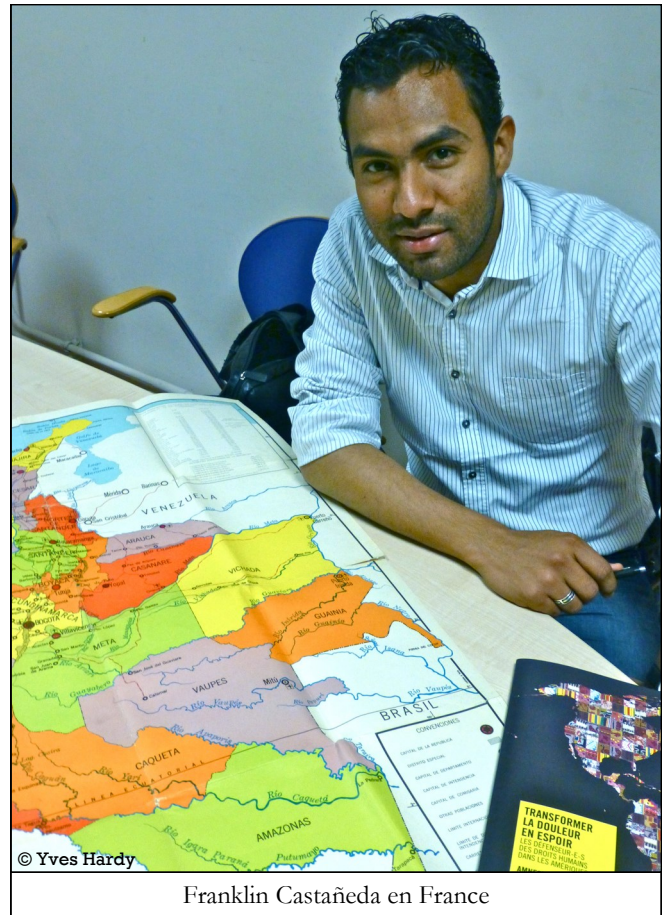
L'avocat colombien Franklin Castañeda et la question de la terre au cœur des négociations de paix

L'avocat colombien Franklin Castañeda, accompagné par PBI sur le terrain, se trouvait à Paris les 11 et 12 juin derniers. Il a rencontré plusieurs intervenants avec qui il est revenu sur la question de la terre en Colombie, un enjeu au cœur des négociations de paix.

Après une première visite à l'été 2012 (voir *Présence Internationale* n° 90), l'avocat colombien Franklin Castañeda se trouvait à nouveau à Paris en juin dernier à l'occasion d'une tournée européenne. Agé d'une trentaine d'années - dont 12 consacrées à la défense des droits de l'Homme, Franklin Castañeda est Président du Comité de solidarité avec les prisonniers politiques (CSPP) et porte-parole du Mouvement des victimes de crimes de l'Etat colombien, le MOVICE. Accompagné par PBI au cours de ses rendez-vous avec le Barreau de Paris, le ministère des Affaires étrangères et l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT), il est revenu sur la situation des prisons en Colombie, ainsi que sur la question de la terre et de la politique agraire, au cœur des enjeux des négociations de paix entre le gouvernement colombien et les groupes armés.

A l'aune de la loi de juin 2011 sur les victimes et la restitution des terres, qui devait permettre d'aider les 4 millions de personnes déplacées en raison du conflit interne colombien, seulement 1% des terres auraient aujourd'hui été rendues à leurs propriétaires originaires. Il était donc tout naturel que la question de l'accès et de l'usage des terres vienne se hisser au premier plan des négociations. Et c'est à un accord jugé presque historique que sont parvenus les FARC-EP (Forces Armées Révolutionnaires de Colombie - Armée du Peuple) et le gouvernement en juin 2013 à La Havane, six mois après le début des négociations. Cet accord vise à mettre en place les instruments pour résoudre les problèmes structurels à l'origine du retard des campagnes -ceux-là mêmes qui ont alimenté le conflit: régularisation de la propriété des terres, nouvelle juridiction agraire pour la résolution des différends fonciers, répartition des terres inexploitées aux paysans sans terres pour combler le fossé des inégalités rurales et diminuer la concentration excessive des terres (dans ce pays où 1,15% de la population possède 52% des propriétés agricoles, selon le PNUD), création de réserves paysannes autonomes et économie solidaire et coopérative constituent les principaux points d'accord.

Malgré le caractère historique de cette décision, Franklin Castañeda reste sceptique quant aux résultats et à la mise en œuvre réelle des accords des négociations



Franklin Castañeda en France

de paix. Il note une recrudescence des attaques contre les défenseurs des droits de l'Homme (cf. éditio), y compris les leaders paysans et communautaires, depuis le début des négociations. Certains membres de son entourage proche, au sein du CSPP et du MOVICE ont reçu des menaces et subi des attaques - notamment de la part de groupes paramilitaires - en raison de leur travail pour défendre la justice sociale.

Alors que des milliers de personnes manifestaient récemment dans les principales villes de Colombie, pour soutenir les paysans qui réclament un soutien accru au secteur agricole, le Président Juan Manuel Santos a enfin reconnu que le secteur était en crise et des mesures rapides nécessaires. Preuve qu'au-delà des négociations avec les groupes armés, le modèle de politique agraire et de développement rural reste un enjeu central pour la construction d'une paix stable et durable en Colombie.

Manon Cabaup

Migrants et disparitions au Mexique : Alma García en France

Comme annoncé dans les précédents numéros de Présence Internationale (n° 90 et 91), PBI Mexique a ouvert un bureau régional le 1^{er} octobre 2013 dans le Nord du Mexique. Afin de sensibiliser la communauté internationale aux graves violations des droits de l'Homme et aux risques encourus par les défenseurs dans cette région particulièrement sensible, Alma García est venue en France du 9 au 11 septembre dernier dans le cadre d'une tournée européenne.

Alma Rosa García Guevara est Mexicaine, elle a moins de 30 ans et a consacré presque la moitié de sa vie au travail auprès de plusieurs organisations de migrants dans l'Etat de Coahuila. Elle a débuté en 2001 auprès du centre d'accueil pour migrants *Casa del Migrante Saltillo Belén, Posada del Migrante*, où elle a étudié et documenté les violations des droits humains dont sont victimes les migrants durant leur périple vers les Etats-Unis. Cette association est l'un des plus importants refuges pour migrants dans le pays. Les représentants du Refuge sont régulièrement menacés ou intimidés ce qui explique les mesures de protection nationales ou de la Cour interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) dont ils bénéficient.

Alma García travaille également avec le *Centro Diocesano para los Derechos Humanos Fray Juan de Larios* qui accompagne des familles de disparus, organisation, fondée à Saltillo par l'évêque Raúl Vera, qui est actuellement l'ONG la plus importante en taille dans l'Etat de Coahuila. Leur travail se concentre essentiellement sur les disparitions de migrants et offre aux familles de ces derniers un soutien juridique. PBI France avait reçu sa directrice, Blanca Martínez lors d'une tournée en octobre 2012 (*Présence Internationale* n° 90).

Alma García représente enfin le *Centro de Derechos Humanos Juan Gerardi*, organisation basée dans la région de La Laguna, région la plus dangereuse de Coahuila. Ce centre, fondé en 2009 par le diocèse local, travaille sur plusieurs thématiques: migrants, disparitions, défense de l'environnement, liberté d'expression, droits des femmes... Plusieurs cartels se battent pour le contrôle de la région et une large opération militaire a été menée par l'armée en 2011. Le Centre Juan Gerardi a également été victime d'un raid militaire dans ses locaux en février 2012.

Au-delà de son engagement au Mexique, 2008, Alma García a été aussi responsable du réseau *Foro Nacional para las Migraciones* (FONAMIH), réseau de soutien pour les familles de migrants en provenance du Honduras, de nombreux candidats au départ pour les Etats-Uni provenant de l'Amérique centrale.

Depuis quelques années, le nombre de disparus ne



Alma García dans une marche de soutien aux disparus

cesse d'augmenter au Mexique : on compte plus de 26 000 plaintes pour disparition déposées au cours du sexennat du président Felipe Calderón (2006-2012) comme le rappelle un rapport récent publié par Amnesty International (« *Enfrentarse a una pesadilla* », juin 2013). Selon la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées adoptée à l'ONU en 2006, on parle de disparitions quand il y a enlèvement pour des motifs politiques, non suivi de revendications, et dont les auteurs agissent pour le compte ou avec l'aval de l'Etat.

Dans tous ces cas de disparitions, l'Etat devrait entamer des recherches et poursuivre les responsables mais à Coahuila, comme ailleurs, l'impunité prévaut. Ces cas de disparitions ont été relevés principalement dans les Etats du Nord (Tamaulipas, Chihuahua, Coahuila, Nuevo León) et de la côte pacifique (Guerrero,

Michoacán) qui souffrent déjà de graves violations des droits humains.

Parmi ces victimes de disparitions se trouvent de nombreux migrants tentant de rejoindre les Etats-Unis qui sont victimes sur leur chemin d'agressions et d'actes de torture de la part de la police, des militaires ou de bandes criminelles organisées. Les défenseurs des droits humains comme Alma García qui dénoncent ces crimes sont constamment menacés.

Alma García est venue en Europe pour participer à la pré-session de l'Examen Périodique Universel (voir encadré) du Mexique à l'ONU



Alma García reçue au CFDA avec sa porte-parole, Nassera Dutour et Pauline Sfez

qui a eu lieu le 23 octobre dernier à Genève. En France, elle a pu présenter son engagement lors d'une conférence organisée par Amnesty International, l'ACAT et PBI France. Des réunions ont eu lieu avec le ministère des Affaires étrangères, les avocats de Paris et des associations partenaires telles que le CCFD, le Secours Catholique ou la FIDH qui connaissent bien la réalité et la dureté de ce combat pour la recherche de la vérité dans le Nord du Mexique.

Qu'est-ce-que l'Examen Périodique Universel ?

C'est un nouveau processus du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies créé en 2006 pour permettre de faire un état des lieux des droits de l'Homme dans tous les Etats membres du Conseil. Chaque Etat peut formuler des recommandations au pays examiné pour mettre l'accent sur un sujet précis et demander une amélioration. Le Mexique a été examiné par ses pairs le 23 octobre et PBI a souhaité profiter de ce moment pour convaincre nos pays européens de mettre en avant le thème des défenseurs et de leur sécurité, c'était l'un des objectifs de la venue d'Alma García.

Sur les 86 Etats qui ont fait une recommandation au Mexique, 31 ont évoqué la protection des défenseurs et 21 le sort des disparus. La France a soulevé ces deux sujets et notamment rappelé la nécessaire abolition de la pratique de l'*arraigo* dénoncée par l'ACAT et Alba Cruz lors de sa venue en mars dernier (*Présence Internationale* n° 91).

Cette tournée en France a aussi donné tout son sens à l'échange et au partage d'expériences avec d'autres associations concernées par le sujet des disparus: le Collectif des Familles de Disparus en Algérie (CFDA) qui s'efforce depuis la fin des années 1990 de briser la loi du silence sur le sort des disparus algériens; la Croix Rouge française qui dispose d'un service de rétablissement des liens familiaux qui utilise des outils novateurs pour mener cette recherche des proches au niveau international; Migreurop, réseau européen et africain de militants et chercheurs sur les migrations ; Médecins du Monde au sujet de l'ouverture de centres d'accueil pour les migrants dans le Nord de la France... Alma García a enfin pu rencontrer Emmanuel Decaux, le président du comité des disparitions forcées des Nations Unies pour lequel le Mexique est une priorité (8 des 10 appels urgents concernant ce pays).

Durant ces deux semaines pleines de rencontres en France, Espagne, Allemagne et aux Pays-Bas, Alma García a pu partager la douleur et la détermination des familles mexicaines qui poursuivent leurs recherches en dépit de tous les obstacles et de la violence exacerbée. Comme elle le rappelait lors de sa conférence à Paris, « il est très important pour les familles de disparus de ne pas se sentir seules. Le collectif aide à sortir de l'isolement et permet de trouver la force nécessaire pour continuer d'agir et survivre mentalement. » .

Martin Willaume

Kenya : un premier Projet de PBI en Afrique

En plus de 30 ans, PBI n'avait pas encore installé de projet sur le continent africain en dépit des forts besoins exprimés par les défenseurs des droits humains. Suite à une étude approfondie de différents pays, le Kenya a été choisi pour qu'une première équipe s'implante et assiste les défenseurs.

En janvier 2013, 4 volontaires sont arrivés à Nairobi. Comme lors des premiers jours des projets en Amérique latine, les défis sont nombreux : il faut trouver un bureau, établir des relations suivies avec les défenseurs, les institutions et la communauté internationale, entamer les procédures administratives pour l'enregistrement comme structure locale... Les volontaires de PBI n'ayant pas débuté de mission formelle d'accompagnement, leur présence est pour l'instant dédiée à la veille et à l'observation, l'occasion de présenter le contexte kényan pour les défenseurs des droits de l'Homme.

Pourquoi le Kenya ? Les élections précédentes en 2007 avaient été contestées et causé de graves violences : 1 100 morts, des milliers de blessés et 350 000 déplacés. *International Crisis Group* a notamment placé le Kenya sur sa liste des 10 pays à suivre en 2013. Si les élections de mars 2013 n'ont heureusement pas donné lieu aux mêmes excès et si la violence a pu être contenue, la capacité d'action des défenseurs reste néanmoins très limitée.



Une volontaire de PBI avec une défenseure kényane

Les défenseurs sont vulnérables : principalement ceux qui luttent contre l'impunité et pour l'égalité des droits en faveur des femmes, des membres des communautés LGBT et des résidents des bidonvilles qui vivent dans une extrême pauvreté. Leur travail les expose à des menaces comme des filatures, le saccage et le cambriolage de leurs bureaux, le piratage de leurs ordinateurs, les arrestations arbitraires, particulièrement au cours de manifestations pacifiques, souvent accompagnées par le refus de libérations sous caution et par des demandes de pots-de-vin. Les femmes défenseurs qui travaillent dans les bidonvilles de Nairobi sont exposées au viol et autres formes de violences sexuelles. Les personnes LGBT sont régulièrement harcelées par la police, détenues sans jugement,

discriminées, et violentées. S'ajoutent à ces agressions directes des formes plus sophistiquées de répression comme la criminalisation sans fondement. Ce climat de peur et ces méthodes de répression peuvent empêcher ou handicaper le travail des défenseurs kényans.

Les objectifs de ce nouveau projet sont triples : protéger et renforcer les capacités des DDH et des groupes vulnérables ; sensibiliser la communauté kényane et internationale sur les besoins des DDH et leur besoin de reconnaissance et de protection et améliorer pour PBI la connaissance de la situation des droits de l'Homme au Kenya et dans les pays voisins pour évaluer notre capacité d'action.

Après plusieurs mois de prises de contact avec des organisations locales et des défenseurs des droits humains, c'est à présent certain que PBI poursuivra son engagement au Kenya en 2014. L'objectif du projet ces prochaines semaines est d'inscrire PBI sur place en tant qu'ONG de protection des défenseurs des droits humains reconnue par les autorités.

L'équipe de 4 volontaires et du coordinateur est installée à Nairobi, des missions sont réalisées dans les provinces de Kisumu (province occidentale) et Mombasa (côte orientale) pour voir s'il est utile d'installer une antenne dans l'Ouest du pays ou si ce suivi peut être réalisé depuis la capitale.

Enfin, une des raisons pour lesquelles PBI a choisi de s'implanter au Kenya tient à sa situation de « plateforme » pour toute la région d'Afrique de l'Est (Ouganda, Tanzanie, Soudan, Somalie, Burundi, Rwanda...). Si l'évaluation de cette première implantation s'avère positive, PBI pourra élargir son action aux pays environnants et apporter son expertise en matière d'intervention civile de paix.

Retour sur le week-end de formation à l'Intervention Civile de Paix

Les 6 et 7 juillet dernier s'est tenu un week-end de formation à l'Intervention civile de paix (ICP) à Paris, à l'initiative de PBI. Cette formation a permis de faire découvrir aux participants ce concept encore méconnu en France, et a été l'occasion pour PBI de diffuser son mode d'action au public. Roxane Schneider qui y a participé nous livre ses impressions.

Ce week-end a été animé par Cécile Dubernet et Justin Scherer, tous deux professeurs à l'Institut Catholique de Paris et engagés dans la promotion de ce mode d'action. La douzaine de participants provenaient d'horizons divers – jeunes diplômés, jeunes actifs, retraités – agissant soit à l'international, soit au niveau associatif mais rassemblés par la curiosité et l'envie d'en apprendre plus sur le concept de non-violence et de médiation pour la paix.

Dans une perspective pédagogique, cette formation s'est déroulée selon une double-approche méthodologique/pratique. Méthodologique tout d'abord par l'explication de la définition de notion de gestion non-violente des conflits et son utilisation dans les relations internationales (comment utiliser cet outil dans la résolution des conflits, inscription de l'ICP dans un environnement de conciliation et de paix afin de favoriser le travail des volontaires de paix sur le terrain). Il s'agissait pour les participants d'en saisir les principes (favoriser le dialogue entre les parties, apporter une présence dissuasive, observer et témoigner, améliorer et renforcer le rôle des acteurs locaux...), les contraintes, les différentes formes d'ICP (accompagnement, observation, analyse) afin de pouvoir affronter la réalité du terrain par l'intermédiaire de jeux de rôle et de mise en situation lors de la phase pratique de la formation.

Répartis en plusieurs groupes, les participants ont ensuite simulé des situations concrètes où l'ICP peut être utilisée et, dans un second temps, tester et analyser leur comportement et leur réaction afin de mieux appréhender le mode d'action, les codes de comportement sur le terrain. Des jeux sur la prise de décision par consensus, forme de gouvernance privilégiée de l'ICP, ont été menés dans le but d'observer la capacité de chacun à écouter, cohabiter avec les autres, accepter les remarques et les compromis dans l'intérêt du groupe. Enfin, la simulation finale a illustré la nécessité pour un volontaire de paix de travailler en réseau afin de faire connecter l'ensemble des parties en conflit dans un espace de dialogue et de médiation et d'en comprendre les revendications et attentes.

Un ancien volontaire engagé auprès de *Non Violence Peace Force* lors d'une mission au Soudan du Sud a témoigné et partagé son expérience de l'ICP, sa complexité et les contraintes (difficultés matérielles sur le terrain, gestion de soi et de ses émotions...). Pour clôturer cette formation, la présentation des différentes organisations engagées dans l'ICP et leurs modes de recrutement a permis aux participants de s'informer et de s'orienter sur les possibilités de volontariat et d'action. Le but de cette formation était de leur offrir une vision factuelle de la pratique de l'ICP qui puisse leur permettre par la suite d'évaluer si un engagement sur le terrain est envisageable.

Roxane Schneider

PBI FRANCE A BESOIN DE VOUS!

L'année 2013 touche bientôt à sa fin. Si nous avons pu engranger de nouveaux soutiens institutionnels pour les Projets de PBI, la force de notre réseau d'adhérents et de donateurs reste essentielle pour garantir notre activité. En 2013, PBI fait face à de nombreux défis avec de nouvelles équipes au Kenya et au Honduras et la persistance, voire l'augmentation, des menaces à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme.

A cette occasion, PBI-France lance un appel à dons à ses adhérents afin de pouvoir nous aider à poursuivre nos activités sur le terrain et en France. **Les dons adressés à PBI avant le 31 décembre 2013 sont déductibles des impôts en 2014 à hauteur de 66%.** Si vous souhaitez nous soutenir, vous pouvez nous envoyer un chèque à l'ordre de PBI France avec le formulaire figurant au dos en dernière page. Vous recevrez un reçu fiscal avec le prochain numéro de *Présence Internationale*.

L'équipe de PBI-France vous remercie par avance!

Week-end de formation à l'Intervention Civile de Paix

14-15 décembre 2013

Objectifs : Découvrir les principes de l'Intervention Civile de Paix et les mandats des différentes organisations de défense des droits de l'Homme sur le terrain Identifier et comprendre les types de mission (observation, accompagnement physique, accompagnement politique, interposition etc...)
Expérimenter les dimensions du travail (analyses de cas et prises de décision, travail en équipes multiculturelles, stress, questions de sécurité)
Comprendre les procédures de recrutement

Pédagogie : Apports théoriques, débats, films, analyses de cas, simulation de prises de décision.

Public : Toute personne engagée dans la défense des droits de l'Homme, qu'elle souhaite ou non partir sur le terrain. Formation utile pour les personnes amenées à travailler dans des situations conflictuelles sur les thématiques du développement, de l'humanitaire, l'analyse stratégique, voire l'intervention militaire.

Formateurs : **Cécile Dubernet** (membre de PBI et Maître de conférence à la Faculté des sciences sociales et économiques de l'Institut Catholique de Paris – forme des intervenants à l'ICP depuis 2007) et **Justin Scherer**, traducteur et enseignant à l'Institut Catholique de Paris (ancien volontaire pour le Collectif Guatemala).

Lieu : 6, rue du Regard, 75006 Paris

Participation demandée : 60 € par personne

Inscription : auprès de PBI-France (joindre un acompte de 30 €)

S'impliquer avec PBI

>>> Devenir bénévole

Pour devenir bénévole et aider régulièrement ou ponctuellement, il faut

- avoir un peu de temps à donner ;
- être ouvert et convaincu de l'efficacité de la non-violence

>>> Nos actions

Appui aux projets

À chaque projet de terrain correspond un "réfèrent", chargé du suivi du projet au sein de la section nationale. Il/elle informe les candidats au volontariat, assure une veille informationnelle, et est la courroie de transmission entre le comité qui gère le projet et la section nationale. L'appui aux projets passe également par la recherche de fonds et le travail inter-associatif.

Réseau d'alerte

Il appartient aux sections nationales de constituer un réseau d'appui : celui-ci est composé de personnalités – élus locaux, députés, membres d'ONG – qui ont connaissance de notre action et la soutiennent moralement ou politiquement. En cas de difficulté rencontrée sur le terrain par un volontaire ou une personne accompagnée, ce réseau est sollicité pour une réaction immédiate auprès des autorités concernées.

Communication

> Communication externe

Il s'agit de la création et la mise à jour des documents d'information (plaquettes, bulletin trimestriel etc.) et de la gestion de la liste de diffusion de PBI. Il faut également assurer la publicité des événements auxquels participe PBI, en tant qu'organisateur comme en tant qu'invité.

> Communication interne

En tant que membre d'une organisation internationale, PBI-France doit participer à la vie de celle-ci : contribuer aux publications générales, se positionner sur différentes questions, participer à des rencontres internes...

>>> Devenir volontaire

Pour devenir volontaire il faut :

- parler l'espagnol pour les projets latino-américains;
- avoir une expérience associative préalable est souhaitable.

Chaque projet prend en charge la formation du volontaire, un voyage aller/retour, le séjour sur place, l'assurance et une petite indemnisation mensuelle. On demande au volontaire de s'engager pour une durée initiale d'un an.

Consultez le site internet de PBI-France : www.pbi-france.org

REJOIGNEZ-NOUS

Je deviens membre de PBI-section française

Adhésion au tarif

◇ Normal, 30 €

◇ Réduit (étudiants, petits budgets) 15 €

◇ De soutien, 60 €

L'adhésion ne comprend pas l'abonnement au bulletin trimestriel *Présence internationale*.

Je m'abonne au bulletin trimestriel *Présence internationale* ◇ 10 € par an

Je souhaite faire un don de ◇ 30 € ◇ 60 € ◇ 100 € ◇ Autre : € (déductible des impôts)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Email :

Vos chèques sont à adresser à l'ordre de PBI France et à envoyer au 21 ter, rue Voltaire 75011 Paris